

République Française

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Provins  
Canton de Bray-sur-Seine  
Commune de **GOUAIX**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 8 octobre à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FENOT, Maire.

**Etaient présents** : M. Jean-Paul FENOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, Mme Laue VERRIER, M. Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M. Jean MICHOT, Mme Hélène LEONARD, M. Michel ROUSSEL, Mme Sandrine LEDEUX, M. Cédric LESAGE, M. Kevin REGINARD  
formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir** : M. Razak IDRISOU a donné pouvoir à M. Jean-Paul FENOT

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Mme Laure VERRIER

Date de convocation : 30/09/2020

Date d'affichage : 01/10/2020

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10/09/2020
- 2) Projet d'implantation d'un magasin PROXI dans le bâtiment de la commune rue de l'Eglise
- 3) Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un magasin PROXI dans le bâtiment de la commune rue de l'Eglise
- 4) Désignation des membres à la commission d'appel d'offres
- 5) Désignation du représentant de la commune à la CLI de Nogent sur Seine
- 6) Tarif redevance assainissement pour 2021
- 7) Adhésion à l'application ACTE pour la transmission de documents dématérialisés au contrôle de légalité – signature de la convention avec la Préfecture de Seine et Marne et choix du prestataire de télétransmission.
- 8) Rétrocession Chemin de l'Oratoire – choix du notaire
- 9) Petits déjeuners à l'école en lien avec les producteurs locaux
- 10) Transfert du résultat du service de l'eau au S2E77

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 septembre 2020**

Monsieur LESAGE souhaiterait que l'article 24 du règlement intérieur, « expression des élus » soit modifié car pas assez explicite sur la partie réservée à la minorité.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a aucun problème pour que la minorité dépose des informations sur le site de la mairie.

Monsieur LESAGE intervient également sur le point 7 « commissions consultatives ». il est écrit dans le procès-verbal que la désignation des membres intervient à bulletin secret alors qu'ils ont été désignés à main levée. Il demande s'il est possible de changer ce paragraphe.

Le procès-verbal n'apportant pas d'autre remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

- 2) **PROJET D'IMPLANTATION D'UN MAGASIN PROXI DANS LE BATIMENT DE LA COMMUNE RUE DE L'EGLISE**
- 3) **CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN MAGASIN PROXI DANS LE BATIMENT DE LA COMMUNE RUE DE L'EGLISE**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le projet d'aménagement d'un magasin PROXI dans le bâtiment communal sis rue de l'Eglise pour un montant HT de 106.000,65 euros,

**DECIDE** de retenir la proposition du bureau d'étude DB INGENIERIE pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un magasin PROXI dans un bâtiment appartenant à la commune rue de l'Eglise pour un taux de rémunération de 8,5% soit un montant d'honoraires HT de 9.010,00 euros.

**AUTORISE** le maire à signer le contrat annexé à la présente délibération ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

#### 4) **DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** que la commission d'appels d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat.

**PROCEDE** à l'élection des membres :

Sont élus :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Joël GRIFFE	- Jacqueline LISSA
- Laure VERRIER	- Jean MICHOT
- Kévin REGINARD	- Cédric LESAGE

#### 5) **DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE NOGENT SUR SEINE**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**DESIGNE** Monsieur Jean MICHOT pour représenter la Commune de Gouaix au sein de la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

#### 6) **TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR 2021**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de fixer le tarif de la redevance communale du service public de l'assainissement à 0,80 € par m<sup>3</sup> d'eau facturé pour l'année 2021, soit aucune augmentation par rapport à l'exercice précédent.

#### 7) **ADHESION A L'APPLICATION « ACTE » POUR LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS DEMATERIALISES AU CONTROLE DE LEGALITE - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE SEINE ET MARNE**

#### 8) **TRANSMISSION DE DOCUMENTS DEMATERIALISES PAR L'APPLICATION « ACTE » - CHOIX DU PRESTATAIRE DE TELETRANSMISSION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en l'occurrence les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec le tiers de télétransmission BERGER LEVRAULT  
**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Préfecture.

#### 9) **RETROCESSION CHEMIN DE L'ORATOIRE - CHOIX DU NOTAIRE**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de choisir Maître Pierre BACQUET, notaire à Provins (77160) pour établir les actes notariés consécutifs à cette vente,

**AUTORISE** le maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

**DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des acheteurs.

## **10) DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE » - signature de la convention de mise en œuvre**

Dans le cadre d'un projet pédagogique conjoint à l'Ecole maternelle et à l'Ecole élémentaire, l'équipe enseignante a proposé la mise en place du dispositif « petits déjeuners à l'école » avec le concours des producteurs locaux. Cette action se déroulera entre le 16 et le 30 novembre 2020 à raison de deux jours par semaine pour un coût de 1,54€ par petit déjeuner et par élève.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune

**AUTORISE** le maire à solliciter auprès du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la subvention afférente à ce projet et à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## **11) TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DU SERVICE DE L'EAU AU S2E77**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DESAPPROUVE** le transfert de résultats budgétaires de clôture 2019 au S2E77,

**DIT** que les résultats du budget annexe de l'eau seront intégralement conservés dans le budget principal de la commune pour financer des projets d'investissement.

Les résultats se décomposent comme suit :

- Section d'investissement : 168.538,45 euros

- Section de fonctionnement : 60.058,56 euros

**AUTORISE** le Maire à effectuer les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### CHIENS DANGEREUX :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un problème de chiens très agressifs dont les propriétaires sont arrivés dans la commune début septembre et logent près de l'école maternelle. Les chiens se sont échappés et se sont attaqués au poney Roxane de Monsieur et Madame BARON qui se trouvait dans son enclos. Compte tenu des blessures importantes faites par les chiens, le vétérinaire a été obligé d'euthanasier le poney.

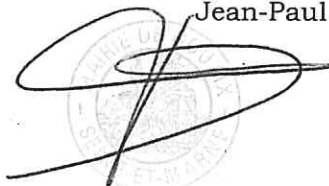
Il semblerait que les propriétaires des chiens, qui étaient auparavant domiciliés dans une commune voisine, fasse l'objet de plaintes à leur rencontre pour des faits similaires.

### CENTRE DE SANTE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu à une réunion à Longueville en téléconférence avec l'ARS et le Maire de Longueville. Il ressort de cette réunion que l'ARS donne son feu vert pour le démarrage du projet de centre de santé. Dans un premier temps, le centre serait essentiellement axé sur Longueville puisqu'en fin d'année, la commune n'aura plus de médecin.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 14 octobre 2020, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire,  
Jean-Paul FÉNOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Fénot', is written over a faint circular official stamp of the commune of Longueville.

